

LA LETTRE MENSUELLE

AGAUREPS-Prométhée

N° 81 - Juin 2011

L'AGAUREPS-Prométhée (Association pour la Gauche Républicaine et Sociale – Prométhée) met en place une Lettre mensuelle destinée à diffuser l'information auprès d'un plus large public.

Sommaire

L'œuvre de la Commune de Paris : une vision anticipatrice, une visée émancipatrice

Texte de Francis DASPE

La diversité des causes du déclenchement de la Commune

Texte de Sylvie ERBANI

Brèves de Mai 2011

Une fiche d'adhésion (facultative...) pour 2011

ASSOCIATION POUR LA GAUCHE REPUBLICAINE ET SOCIALE – Prométhée

Chez Francis Daspe - 36 cours des Fossés Appt B 3 - 33 210 LANGON

Courriel : contact@agaureps.org

Site internet : www.agaureps.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre du mois de l'AGAUREPS-Prométhée, veuillez l'indiquer à l'adresse suivante :
contact@agaureps.org

L'œuvre de la Commune de Paris : une vision anticipatrice, une visée émancipatrice

En à peine plus de deux mois, la Commune de Paris a réalisé une œuvre colossale, trop peu souvent mise en valeur. On en retient plutôt les combats meurtriers qui ont mis un terme à cette expérience originale. Bien à tort tant l'ampleur des mesures adoptées est impressionnante. Et ce dans quasiment tous les domaines.

En terme de démocratie d'abord, les Communards se prononcent pour toutes les libertés : de conscience, d'association, de réunion, de manifestation, de presse, de religion etc... Une partie de celles-ci ne seront conquises que plus tard, au moment où la République triomphe en France entre les années 1880 et 1905.

L'élection constitue la base de la légitimité de l'exercice du pouvoir : la souveraineté du peuple ne connaît pas de limites ni en droit ni de fait. Les élus sont les mandataires du peuple : ils doivent rendre compte. Les élus doivent respecter des procédures de contrôle de leur action et peuvent encourir le cas échéant la révocation.

La mobilisation et l'implication populaires sont encouragées et deviennent des réalités concrètes. On assiste en effet à une floraison de réunions, de clubs, d'assemblées populaires, d'associations, de syndicats qui n'en portent pas encore le nom etc... La notion de démocratie participative n'est alors nullement galvaudée dans cet intense bouillonnement.

Le fonctionnement démocratique de ces institutions s'accompagne d'une incontestable démocratisation de l'accès au pouvoir politique. Des hommes et des femmes issus du peuple ont voix au chapitre : c'est ainsi par exemple qu'un tiers des élus à la Commune de Paris (de son vrai nom Conseil communal de Paris) sont des ouvriers.

L'œuvre sociale réalisée par la Commune est d'une dimension historique exceptionnelle. Elle dessine véritablement les contours d'une République sociale digne de ce nom. L'essentiel est impulsé par la commission Travail animée par Léo Frankel. La liste est en effet longue.

Le décret du 16 avril 1871 relatif aux ateliers abandonnés par leurs patrons constitue la pierre angulaire de la lutte contre le chômage. Ces ateliers peuvent être remis en exploitation par l'association coopérative des salariés. Par cette mesure, les bases de l'autogestion ouvrière sont jetées.

Dans chaque mairie d'arrondissement un double registre est ouvert : un premier sur lequel les chômeurs inscrivent leurs demandes de travail, un second sur lequel les employeurs notent leurs besoins.

Les salaires sont augmentés. Parallèlement, un maximum des traitements est fixé dans la fonction publique. Par le décret du 27 avril 1871, la Commune met fin au système d'amendes et retenues sur salaires qui constituaient la forme la plus outrancière de l'arbitraire patronal.

LE
TE
XTE
TE

A la demande des boulangers de Paris, la journée de travail ne peut plus commencer avant 5 heures du matin. Dans la même veine, un règlement dans l'atelier de réparation d'armes du Louvre réduit la journée de travail à 10 heures. Les délégués d'ouvriers sont par ailleurs associés aux décisions prises par la direction de l'entreprise. A la suite d'une enquête sur la confection des habits militaires confiée à des entreprises privées et qui avait révélé de nombreux abus, la Commune opte pour une révision des marchés conclus et les confie de préférence aux associations ouvrières. Un salaire minimal est également fixé.

La République voulue par la Commune n'est pas seulement sociale ; **elle est également laïque**. L'objectif répond à la nécessité de briser l'outil spirituel de l'oppression que représente le cléricalisme incarné par le pouvoir des prêtres.

Le décret du 2 avril 1871 proclame la séparation de l'Etat et des Eglises ainsi que la suppression du budget des cultes, lequel était alors plus élevé que celui de l'instruction publique.

La laïcisation de l'enseignement s'effectue par le décret du 9 avril sous la houlette du commissaire à l'Instruction publique, Edouard Vaillant. Les crucifix sont retirés, les écoles congréganistes mises à la disposition des communes, le personnel religieux remplacé par des maîtres laïques. Les bases d'une école publique, gratuite et laïque sont ainsi posées.

Les programmes sont refondus en développant l'enseignement des sciences et des techniques. Il s'agit d'instaurer un enseignement intégral combinant à la fois l'esprit qui conçoit et la main qui exécute. A cet effet, deux écoles professionnelles sont créées (dont une pour les filles).

C'est qu'en matière **des droits des femmes** des avancées significatives et porteuses d'avenir sont enregistrées. En plus de l'ouverture d'une école professionnelle pour filles, les salaires des institutrices sont portés à hauteur de ceux des instituteurs.

En décidant de verser une pension aux veuves de Fédérés, et ceci qu'elles soient mariées ou pas, la reconnaissance de l'union libre est de la sorte actée et le droit des enfants naturels pleinement reconnu. Aux antipodes du code napoléonien, la Commune prend résolument cause pour les droits des concubines, des filles mères et de enfants illégitimes. Un décret du 13 mai autorise le président du tribunal civil à allouer une pension alimentaire à la femme demandant la séparation de corps.

Dans une volonté d'égalité et d'émancipation, la Commune favorise la création d'emplois féminins.

Une politique volontariste d'**accès aux droits sociaux** est lancée. Afin de contribuer à résoudre la crise du logement, la réquisition des appartements vacants est décidée pour y loger les sans domicile. Il est interdit d'expulser les locataires. Une remise générale des loyers d'octobre 1870, de janvier et avril 1871 est votée afin de soulager les nombreux parisiens confrontés à une situation intenable.

La mise en place de bureaux d'assistances publique entièrement laïcisés permet de distribuer des secours aux indigents, notamment en organisant des cantines, des fourneaux économiques et des boucheries municipales.

La suspension de la vente des objets mis en gage au mont-de-piété est également décidée. Deux décrets en date des 9 et 10 avril octroient des pensions aux blessés et veuves. Le produit de la vente du mobilier saisi dans la maison de Thiers sera affecté aux pensions des veuves et orphelins.

La Commune instaure également toute une série de **mesures marquées du sceau de l'humanisme**. La justice se situe au cœur des préoccupations visant à l'émergence d'un monde fraternel fondé sur de nouvelles bases. Pour une justice accessible à tous, la gratuité des actes judiciaires et la suppression de la vénalité des offices sont votées. Une arrestation par la police supérieure à 24 heures, sans qu'elle soit validée par la décision d'un juge, est prohibée. C'est l'invention d'une période limitée de la garde à vue. Toute perquisition non autorisée par un juge est considérée hors la loi. Des efforts sont envisagés pour humaniser la prison.

D'autres actes concrets mais relevant davantage du champ du symbolique sont adoptés pour signifier l'ouverture d'une ère nouvelle. Le 6 avril 1871, deux guillotines entreposées à la prison de la Roquette sont brûlées devant la mairie du 11^e arrondissement pour témoigner de l'horreur de la peine de mort. La colonne Vendôme, décrite comme un symbole du militarisme fondé sur la force brutale et de la négation du droit international, est détruite. Les conseils de guerre et l'armée permanente sont abolis.

Une politique culturelle dynamique est promue. Dans l'esprit des Communards, les théâtres doivent être considérés comme de grands établissements d'instruction. Ils doivent appartenir à des fédérations d'artistes. Le peintre Gustave Courbet est élu président de la Fédération des artistes de Paris.

§

Le travail de transformation engagé par la Commune de Paris est gigantesque. Tant de choses en si peu de temps... Ce travail s'inscrit dans une visée radicalement émancipatrice : il s'agit de libérer l'être humain de toutes ses chaînes. La vision est également fondamentalement anticipatrice. Nombreuses sont les mesures qui seront immédiatement ajournées. Mais presque aussi nombreuses seront celles qui triompheront progressivement à mesure que les idées d'une République démocratique, sociale et laïque s'imposent. D'autres resteront à l'état de projet inabouti, sans oublier que des avancées que l'on aurait pu croire définitives peuvent, à l'occasion de soubresauts politiques ou de la victoire de majorités dotées de programmes réactionnaires, être puissamment remises en cause, en France ou ailleurs. L'actualité récente fourmille d'exemples attestant que l'ambition initiale de la Commune de Paris reste plus que jamais un projet rassembleur « d'ici et de maintenant ». Les mobilisations des « indignés » de tous les pays montre si besoin était l'urgence de la réalisation de la République sociale. C'est en cela que le message transmis par les Communards n'est rien d'autre qu'un **projet de civilisation pleinement prométhéen**.

Francis DASPE - Mai 2011

TEXT

La diversité des causes du déclenchement de la Commune

Le déclenchement des événements les plus marquants de notre histoire répondent toujours à un schéma classique reposant sur une conjonction de crises. Des causes profondes se combinent à des causes immédiates, le tout mis en mouvement par une étincelle catalysant une situation devenue explosive.

Pour la Commune de Paris, l'étincelle est bien connue : c'est la décision prise par les Versaillais de Thiers de retirer au petit matin du 18 mars 1871 les canons de Montmartre. La mobilisation populaire pour s'opposer à cette mesure jugée vexatoire fut l'élément déclencheur de la Commune de Paris.

Les causes immédiates ont été dans l'ensemble bien mises en évidence dans les différentes analyses. Il y a bien évidemment la gravité de la crise économique due au siège de Paris par les Prussiens, crise persistant malgré la signature de l'armistice du 28 janvier 1871. Crise rendue d'autant plus insupportable par le net contraste au regard de la forte croissance économique connue sous le II^e Empire. A cela il convient d'ajouter l'imbrication extrême entre une crise politique et la perception de la défaite militaire contre les Prussiens. La crise politique possède une double dynamique conflictuelle : conflit entre l'Empire et la République d'une part que la proclamation de la République le septembre 1870 n'a pas totalement enlevé des esprits, conflit entre l'Assemblée nationale élue le 8 février 1871 à large majorité monarchiste et le sentiment profondément républicain animant la majorité des Parisiens. Elle recoupe aussi les clivages résultant de l'attitude à avoir devant la guerre menée contre les Prussiens. Le gouvernement de Thiers a accepté la capitulation tandis que les Parisiens ne s'y résolvent pas.

En fait, ce sont les raisons lointaines qui ont été le plus souvent minimisées dans les analyses portant sur le déclenchement de la Commune. Ce sont pourtant les plus significatives et les plus riches d'enseignement. Il faut en effet remonter à une double crise, sociale et urbaine.

L'ampleur de la crise sociale ne peut être sous-estimée. Elle s'enracine dans les conditions du développement de la révolution industrielle qui touche la France avec force à partir du milieu du XIX^e siècle, c'est-à-dire avec un certain retard sur la Grande-Bretagne qui en a été l'initiatrice au siècle précédent. Précarité et insécurité sociale règnent en maîtresses et rythment le quotidien des ouvriers. Se met en place une société de classes conflictuelle fondée sur l'exploitation de la classe ouvrière par les propriétaires des moyens de production. Ce prolétariat peut alors facilement être assimilé à des esclaves des temps modernes.

Une crise urbaine vient alors se greffer dans les grandes villes, et plus encore à Paris. Dans la capitale, elle est exacerbée par la restructuration haussmanienne et la spéculation libérale qui s'en est ensuivie. Outre les objectifs purement politiques en terme de maintien de l'ordre visant à empêcher à l'avenir toute révolution populaire avec le percement de grands boulevards, les conséquences sur les condi-

LE
TEXTE

tions de vie des masses laborieuses considérées comme dangereuses sont extrêmement « impactantes » comme on dirait aujourd’hui. Nombreuses sont les familles populaires obligées d’aller habiter dans les nouveaux arrondissements de la périphérie, c’est-à-dire dans les arrondissements nouvellement intégrés (on passe alors de 12 à 20 arrondissements). La crise urbaine est d’autant plus aggravée qu’il s’agit aussi d’accueillir les ruraux attirés dans les grands centres urbains par la croissance d’une industrialisation conquérante. Pour beaucoup, la réalité est celle des habitats délabrés et des taudis.

Le déclenchement de la Commune de Paris en mars 1871 repose sur un cocktail de causes diverses véritablement explosif. L’élément le plus déterminant est certainement celui qui est trop peu souvent évoqué : l’existence d’une grave crise sociale. C’est celle-ci qui donnera à l’œuvre de la Commune son cachet qui perdure jusqu’à aujourd’hui.

Sylvie ERBANI - Mai 2011

TEXTE

Repères chronologiques de la Commune

La Commune de Paris a eu une durée éphémère : on dit souvent que ce furent soixante-douze jours qui bouleversèrent la France et plus encore les mentalités collectives. Cette courte période fut pourtant riche d'événements. Il est nécessaire d'avoir des points de repères chronologiques clairs pour ne pas s'y perdre. En voici quelques-uns parmi les plus notables.

Avant le déclenchement de la révolte de la Commune, certaines dates doivent être précisées pour une meilleure compréhension. La défaite militaire de Sedan face à l'armée prussienne conduit à la proclamation le 4 septembre 1870 de la République. Malgré une résistance acharnée, l'armistice est signé le 28 janvier 1871. Quelques jours plus tard, le 8 février 1871, une assemblée nationale à nette majorité monarchiste est élue. Elle désigne le 17 février Thiers chef du pouvoir exécutif. Le 1^{er} mars cette même assemblée ratifie à Bordeaux les préliminaires de paix de Versailles.

La Commune de Paris débute dans la nuit du 17 au 18 mars 1871 avec la provocation de Montmartre : Thiers décide de reprendre aux Parisiens des canons achetés par souscription en vue de défendre Paris. La mobilisation du Comité de vigilance de Montmartre dont Louise Michel est l'une des principales animatrices lance le processus.

Au soir de la journée, le Comité central de la garde nationale occupe l'Hôtel de ville et devient la seule autorité responsable. Il exercera tous les pouvoirs du 19 au 26 mars 1871, dans l'attente des élections communales. Le 26 mars 1871, les élections ont lieu et désignent les 92 membres du Conseil communal de Paris, d'où le nom de Commune de Paris. Parmi ces élus, on compte 25 ouvriers. Le 28 mars, se déroule la passation de pouvoir entre le Comité central de la Garde nationale (transitoire) et la Commune de Paris (élue).

La Commune de Paris va exercer la réalité du pouvoir du 28 mars au 1^{er} mai 1871. Le pouvoir législatif bien entendu, mais aussi le pouvoir exécutif par l'intermédiaire de dix commissions. Les 6 et 19 avril la Commune de Paris s'adresse aux départements dans l'espoir à la fois d'entraîner les départements et de contredire les calomnies diffusées par le gouvernement de Thiers.

Le 1^{er} mai 1871 voit la création d'un nouvel exécutif, le Comité de salut public. Félix Pyat est élu président tandis que Charles Delescluze est nommé délégué à la guerre (45 voix pour 23 voix contre). Des divisions au sein de la Commune apparaissent au moment le plus critique. La signature du traité de Francfort le 10 mai rend sa liberté de manoeuvre à Thiers et aux forces versaillaises.

Du 21 au 28 mai 1871 se déroule la « Semaine sanglante » qui signe l'échec de la Commune. Le 21 mai les Versaillais entrent dans Paris par la porte Saint-Cloud, à la poterne du Point-du-Jour. Le 23 mai, Montmartre, là où avait commencé le mouvement de révolte, tombe. Le 25 mai Delescluze est tué sur une barricade près de la mairie du 11^e arrondissement. Le 28 mai, au cimetière du Père-Lachaise, les derniers insurgés sont fusillés mur des Fédérés.

Francis DASPE - 29 / 05 / 2011

La déportation des Communards

Les Communards qui avaient survécu à la répression des troupes versaillaises de Thiers durent affronter les peines de la déportation. Ils furent jugés par des conseils de guerre, sinistre parodie de justice. On dénombre à 46 835 les personnes qui passèrent devant ces conseils de guerre.

Les verdicts condamnèrent, entre autres peines, 3 417 personnes à la déportation simple, 1 169 à la déportation en enceinte fortifiée, 251 aux travaux forcés. Les enfants sont envoyés en maison de correction. 95 peines de mort sont prononcées.

La loi du 23 mars 1872 fixe comme lieu de déportation la Nouvelle-Calédonie. Il y aura aussi comme autre lieu de déportation l'Algérie. Le premier navire à partir le fait le 3 mai 1872. Les bateaux sont équipés de cages pour enfermer les condamnés. Le voyage fait 20 000 kilomètres, soit une durée de 4 à 5 mois, dans des conditions difficiles et humiliantes.

Thierry DONGUAT 17 / 05 / 2011

Un crime de masse avéré

Dans le Journal de Goncourt à la date 31 mai 1871, soit trois jours seulement après la fin de la « Semaine sanglante », on peut lire les réflexions suivantes : « La solution a été brutale, fondée sur la force brute et éloignée des lâches compromis. Ni conciliation ni transaction ». L'auteur se félicite bruyamment de la réalisation d'un véritable crime de masse. La répression brutale de la Commune de Paris est bien un massacre de masse sans aucun précédent dans l'histoire de l'Europe au XIX^e siècle.

Les chiffres des victimes peuvent être reconstitués dans leur ensemble pour donner un ordre de grandeur assez proche de la réalité. Pourtant, dans le détail, il est extrêmement difficile d'effectuer un décompte exact. Il faut en effet prendre en considération la grande diversité des exécutions sommaires qui échappe aux statistiques, tels les anonymes fusillés sans autre forme de procès. Il y a également le phénomène massif de disparition de très nombreux corps. Beaucoup furent en effet jetés dans les fosses communes, brûlés par peur des épidémies, enterrés dans les catacombes et les carrières etc...

La Ville de Paris recense pour sa part 17 000 inhumations pour la période. Ces chiffres sont repris par le chef de la justice militaire. C'est sans nul doute une estimation à la fois réaliste et basse des victimes de la répression de la Commune. Le chiffre généralement retenu par les historiens est d'au moins 20 000 morts.

C'est bien un crime de masse avéré que les autorités versaillaises ont commis en quelques jours. L'expression d'une haine de classe que symbolisent une fois de plus les écrits de Goncourt estimant que cette « saignée, en tuant la partie bataillant d'une population, ajourne d'une conscription la nouvelle révolution ».

Thierry DONGUAT - 12 / 05 / 2011

Amnistie ou réhabilitation pour les Communards ?

C'est avec le changement de majorité, les monarchistes faisant place aux républicains à la fin des années 1870, que s'ouvre le débat de l'amnistie des Communards.

Une loi d'amnistie partielle est adoptée le 3 mars 1879. Partielle est le terme approprié car il fallait d'une part être d'abord gracié pour pouvoir être amnistié et d'autre part la distinction entre les « meneurs » et les « égarés » était clairement établie. Les premiers rapatriements commen-

cent à l'automne 1879. Un peu plus d'un an plus tard, une loi d'amnistie totale est votée le 11 juillet 1880. Elle s'inscrit dans une double perspective d'oubli et de réconciliation.

C'est cette double perspective qui pose problème. La tentative d'une réconciliation nationale signifie-t-elle qu'elle se fasse aux dépens de la dignité des communards ? Car l'oubli ne conduit pas à la réhabilitation des Communards. Eux seuls restent accusés de crimes, et condamnés. L'amnistie mène en réalité à l'amnésie. Cette version de l'oubli s'apparente dans les faits à une véritable chape de plomb sur un épisode historique éminemment passionnel dont le dénouement fut absolument tragique.

L'association créée en 1882 par les Communards revenus d'exil de Nouvelle-Calédonie et d'Algérie est en fait la plus vieille organisation du mouvement ouvrier français. L'actuelle association, Les Amis de la Commune de Paris 1871, en est l'héritière en ligne directe. Elle s'est assignée deux objectifs principaux : transmettre l'histoire de la Commune, en faire vivre les idées. La montée annuelle au mur des Fédérés participe de ces deux objectifs. Mais la bataille est aussi juridique : il s'agit d'obtenir la réhabilitation officielle de tous les Communards. Pas seulement de l'amnistie, et encore moins de l'oubli... Car les idéaux de la commune sont encore subversifs...

Sylvie ERBANI - 25 / 05 / 2011

Le Mur des Fédérés, lieu de mémoire

Les années qui suivirent la répression sanglante de la Commune de Paris, l'hommage collectif aux morts fut rigoureusement interdit. Ce tabou dura dix ans. Il fallut attendre la victoire des Républicains et les lois d'amnistie de 1879 et 1880 pour qu'un quelconque hommage devint possible. Un cortège est alors organisé le dernier dimanche de mai par des organisations ouvrières et l'association fraternelle.

Un tournant s'opère en 1908 avec la SFIO fondée trois ans plus tôt. Le nouveau parti socialiste s'approprie le pèlerinage au mur pour se doter d'une pratique identitaire spécifique. La SFIO devient l'organisatrice en titre du cortège. Après la scission du Congrès de Tours en 1920, il va désormais exister plusieurs cortèges séparés, personne ne voulant abandonner l'héritage.

L'année 1936 se caractérise par le retour à un cortège unitaire : celui-ci il est vrai suit de peu les élections législatives qui traduisent la victoire historique du Front populaire. Le nombre de participants à ce cortège est estimé à plus de

500 000. Le Front populaire est de fait institué comme le prolongement et le dépassement de la Commune. Dès le lendemain le vaste mouvement de grèves avec occupation des usines se développe. Le succès du cortège unitaire a sans aucun doute joué un rôle d'impulsion non négligeable.

Après la seconde guerre mondiale, des changements s'opèrent dans la manière de célébrer le souvenir de la Commune. En 1945, la montée au mur (expression qui prévaudra alors) est ouverte par les déportés de retour des camps. La mémoire du lieu s'élargit. Le Parti communiste y fait alors inhumer des intellectuels antifascistes, des résistants, des dirigeants communistes ou des victimes des manifestations ultérieures comme les militants tués en février 1962 au métro Charonne. Des monuments en hommage aux victimes des camps de la mort sont érigés. La SFIO avait autonomisé son cortège en 1947, suite à l'exclusion des ministres communistes du gouvernement Ramadier. Elle y renonce en 1958.

Le centenaire de la Commune en 1971 redonna de la vigueur à l'événement. Il est vrai que la coïncidence avec la dynamique de construction de l'union de gauche qui allait déboucher sur l'élaboration du Programme commun fut un puissant vecteur d'entraînement. Cependant la perspective unitaire dans le champ politique ne se traduit pas par un cortège unique : il y eut des cortèges concurrents, mais rassemblant presque autant de manifestants qu'en 1936, année faste.

Par la suite, la montée au mur connaît un déclin : la commémoration cesse d'être l'œuvre des partis politiques, mais plutôt de relais culturels et d'organisations. Mais le souvenir de ces heures héroïques continue d'être perpétué.

Sylvie ERBANI - 25 / 05 / 2011

A suivre :

Quelques figures de la Commune



Quelques figures de la Commune

Auguste Blanqui (1805-1881).

Dit « l'Enfermé », fils d'un député de la Convention d'origine italienne. Symbolise les luttes républicaines révolutionnaires (condamné à mort en 1839, puis incarcéré en 1839, 1848, 1871). Emprisonné pendant la Commune, il en est considéré comme un des inspirateurs. Libéré en 1879, ses obsèques rassemblent 100 000 personnes.

Gustave Courbet (1818-1877).

Peintre influencé par le réalisme des peintres hollandais du 17^e siècle. Chef de file de la nouvelle école réaliste, il est critiqué pour exalter la banalité et la médiocrité érigées au rang d'histoire. Elu au conseil de la Commune de Paris, il siège à la Commission de l'enseignement et dirige la Fédération des artistes. Condamné à 6 mois de prison, il s'exile en Suisse.

Charles Delescluze (1809-1871).

Journaliste, il participe aux événements révolutionnaires de 1830 et 1848, ce qui lui vaut condamnations, exils et déportation à Cayenne. Il fonde un journal radical, Le Réveil, qui affirme les principes de l'Internationale. Elu à la Commune de Paris, il meurt sur les barricades lors de la semaine sanglante.

Léo Frankel (1844-1896).

D'origine juive et hongroise, il s'établit en France en 1867. Elu au conseil de la Commune de Paris, il s'occupe des commissions du Travail et de l'échange, puis des Finances. Il est à l'origine de la majorité des mesures sociales. Blessé pendant la semaine sanglante, il réussit à s'échapper. Condamné à mort par contumace en 1872, il meurt à Londres.

Benoît Malon (1841-1893).

Ancien berger qui apprit à lire à partir de 20 ans, devenu ouvrier teinturier. Il joua un rôle important dans la 1^{re} Internationale. Réfugié en Suisse après la Commune, il fut à son retour en France le propagateur de la notion de « socialisme intégral » qui influença par la suite les idées de Jaurès.

Louise Michel (1830-1905).

Institutrice, elle joue un rôle de premier plan dans le début de l'insurrection le 18 mars à Montmartre. Condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie. Suite à son retour triomphal de déportation en 1880, elle continue inlassablement à militer jusqu'à sa mort, mourant au cours d'une conférence.

Jean-Baptiste Millière.

Député de la Seine, animateur du journal La Commune. Arrêté le 26 mai, il fut fusillé à genoux sur les marches du Panthéon.

Edouard Vaillant (1840-1915).

Formation d'ingénieur et de médecin. Membre élu de la Commune, chargé de l'instruction publique. Il est également gérant du Journal officiel de la Commune. Il s'enfuit en Grande-Bretagne. Il sera un acteur majeur de la construction d'un parti socialiste en France.

Jules Vallès (1832-1885).

Journaliste, il fut le fondateur du Cri du Peuple. Ecrivain, il fut l'auteur d'une trilogie largement autobiographique centrée sur le personnage de Jacques Vingtras : L'enfant, Le bachelier, L'insurgé. Homme politique, membre de la Commune de Paris, il fut condamné à mort et s'exila à Londres.

Eugène Varlin (1839-1871).

Ouvrier relieur, militant ouvrier, il fonde la restaurant coopératif La Marmite. Pendant le siège de Paris, il s'occupe de l'alimentation des nécessiteux en fournissant les « marmites de Varlin ». Elu au conseil de la Commune et chargé de la commission des finances. Il s'oppose à la création du Comité de salut public le 1^{er} mai. Arrêté le 18 mai, il est sauvagement lynché, éborgné et fusillé à Montmartre.

Thierry DONGUAT - 12 / 05 / 2011

AGAUREPS-Prométhée

ASSOCIATION POUR LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALE

⋮ Chez Francis Daspe - 36 cours des Fossés Appt B 3 - 33120 LANGON
⋮ Tél : 05 56 76 87 66 - Courriel : contact@agaureps.org - Site internet : www.agaureps.org

FICHE D'ADHESION ANNEE 2011

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro(s) téléphone(s) :

Courriel :

Profession :

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à **10 Euros**. Le règlement peut se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'AGAUREPS-Prométhée. Envoyer tout courrier à l'adresse indiquée en en-tête.